

MDO - Surveillance des maladies à déclaration obligatoire (maladies infectieuses)

Responsable(s) : Coignard Bruno

Date de modification : 22/07/2014 | Version : 1 | ID : 8398

Général

Identification

Nom détaillé Surveillance des maladies à déclaration obligatoire (maladies infectieuses)

Sigle ou acronyme MDO

Numéro d'enregistrement (ID-RCB ou EUDRACT, CNIL, CPP, etc.) CNIL : 902305

Thématiques générales

Domaine médical Biologie
Maladies infectieuses

Autres, précisions Les maladies à déclaration obligatoire (31)
<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire>

Mots-clés MDO, DO, Surveillance

Responsable(s) scientifique(s)

Nom du responsable Coignard

Prénom Bruno

Adresse 12 Rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice France

Email DMI@invs.sante.fr

Organisme Institut de veille

Collaborations

Participation à des projets, des réseaux, des consortiums Oui

Précisions Publication régulière au Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH)

Financements

Financements Publique

Précisions InVS

Gouvernance de la base de données

Organisation(s) responsable(s) ou promoteur InVS

Statut de l'organisation Secteur Public

Contact(s) supplémentaire(s)

Caractéristiques

Type de base de données

Type de base de données Registres de morbidité

Origine du recrutement des participants Via une sélection de professionnels d'exercice libéral
Via une sélection de services ou établissements de santé

Le recrutement dans la base de données s'effectue dans le cadre d'une étude interventionnelle Non

Informations complémentaires concernant la constitution de l'échantillon Les cas de maladie à déclaration obligatoire diagnostiqués par un professionnel de santé

Objectif de la base de données

Objectif principal Ce dispositif national repose sur une obligation légale pour tout professionnel de santé (médecin ou biologiste), quel que soit son mode d'exercice public ou privé, de déclarer aux autorités sanitaires, les cas de maladie qu'il diagnostique dès lors que la maladie est inscrite sur la liste des maladies à déclaration obligatoire.

Critères d'inclusion Les cas de maladie à déclaration obligatoire diagnostiqués par un professionnel de santé, pour les maladies infectieuses à déclaration obligatoire suivantes :
Botulisme, Brucellose, Charbon, Chikungunya, Choléra, Dengue, Diphtérie, Fièvres hémorragiques africaines, Fièvre jaune, ?Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes?, Hépatite aiguë A, Infection aiguë

symptomatique par le virus de l'hépatite B, Infection par le VIH quel qu'en soit le stade, Infection invasive à méningocoque, Légionellose, Listériose, Orthopoxviroses dont la variole, Paludisme autochtone, Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer, Peste, Poliomyélite, Rage, Rougeole, Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres Encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines, Tétanos, Toxi-infection alimentaire collective, Tuberculose, Tularémie, Typhus exanthématique.

Type de population

Age
Nouveau-nés (naissance à 28j)
Nourrissons (28j à 2 ans)
Petite enfance (2 à 5 ans)
Enfance (6 à 13 ans)
Adolescence (13 à 18 ans)
Adulte (19 à 24 ans)
Adulte (25 à 44 ans)
Adulte (45 à 64 ans)
Personnes âgées (65 à 79 ans)
Grand âge (80 ans et plus)

Population concernée Sujets malades

Sexe
Masculin
Féminin

Champ géographique National

Détail du champ géographique Sur l'ensemble du territoire français

Collecte

Dates

Année du premier recueil 1980

Taille de la base de données

Taille de la base de données (en nombre d'individus) > ou égal à 20 000 individus

Détail du nombre d'individus 260 000 sujets en mars 2014

Données

Activité de la base Collecte des données active

Type de données recueillies
Données cliniques
Données biologiques

Données cliniques, précisions	Dossier clinique
Données biologiques, précisions	--
Existence d'une biothèque	Non
Paramètres de santé étudiés	Evénements de santé/morbidité Evénements de santé/mortalité
Modalités	
Mode de recueil des données	Les cas de maladie à déclaration obligatoire diagnostiqués par un professionnel de santé
Procédures qualité utilisées	Contrôle à la saisie, programmes statistiques
Suivi des participants	Non
Appariement avec des sources administratives	Non
Valorisation et accès	
Valorisation et accès	
Lien vers le document	http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire
Accès	
Charte d'accès aux données (convention de mise à disposition, format de données et délais de mise à disposition)	Contactez le responsable scientifique / formulaire de demande de données à l'InVS